



Liminaire du CSAL du 23/06/2025

Monsieur le Président,

En préalable, nous souhaitons apporter tout notre soutien à notre collègue agressée lors de sa formation à l'Enfip et un bon rétablissement.

En juin 2024, un accord sur la protection sociale complémentaire -PSC- (santé et prévoyance) était signé à Bercy. **Ce régime deviendra obligatoire pour tous les agents dès le 1er janvier 2026.**

À l'issue de l'appel d'offre initié par Bercy, les organisations syndicales ont été informées du **choix unilatéral** de l'opérateur par le ministère ce 22 mai. Coup de tonnerre : **notre mutuelle historique la MGEFI est déboutée et remplacée par Alan, une start-up dont les patrons ont financé la campagne de Macron.**

Créée en 2016, ALAN, société à but lucratif, n'a pas de réseau physique.

Ses actionnaires sont, entre autres, des fonds spéculatifs. En 7 ans, elle a cumulé 250 millions de pertes.

L'objectif du gouvernement est de liquider la place des mutuelles de la Fonction publique basée sur les solidarités familiales et intergénérationnelles et d'ouvrir ce marché à la spéculation. Bercy a choisi unilatéralement un opérateur assurantiel à but très lucratif pour couvrir les droits en protection sociale complémentaire obligatoire de plus de 375 000 personnes. Les perdants et perdantes seront toujours les mêmes, celles et ceux qui n'auront pas les moyens de prendre en charge des cotisations de protection sociale complémentaire toujours plus lourdes parce que soumises aux lois du marché et qui au final ne pourront plus se soigner.

Pour rappel, cet accord introduit la fin des tarifs fixes pour les enfants qui étaient en vigueur à la MGEFI et cela entraînera une hausse importante pour toutes les familles.

Les retraités, qui souhaiteront basculer sur le contrat collectif, n'auront aucune prise en charge de l'État et leur cotisation pourra évoluer jusqu'à + de 175% du tarif actuel ! On leur laissera la possibilité de rester à la MGEFI, mais que restera-t-il de la mutuelle maintenant qu'elle a perdu le marché ?

Les actifs deviendront prisonniers du contrat collectif qui s'appliquera de force à tous les agents, sauf pour ceux qui auront la chance de pouvoir choisir le contrat de leur conjoint !

La CGT revendique la sécurité sociale intégrale !!!

Au niveau des affectations, , la cgt finances publiques 41, et contre les affectations faites de façon arbitraire et réitère sa position soit :

- une affectation choisie et non subie**
- des règles de gestion claire et identique pour l'ensemble des agents (titulaires et stagiaires)**
- une transparence dans les affectations**

Le 19 mai dernier à 7 heures 08, vous nous avez prévenu de la visite de la directrice Générale le jour même pour inaugurer l'Antenne relocalisée à Vendôme des Sie des Hauts de Seine et sans que ce soit prévu une entrevue avec les organisations syndicales.

Cela montre l'importance que notre hiérarchie porte à l'avis des organisations syndicales qui représentent l'ensemble des agents du ministère et de la direction des finances publiques.

Dans ces conditions, nous aimerions savoir ce que vous entendez par dialogue social dans notre direction ?